

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

### Sous-Comité juridique

*Transcription non éditée*

**652**<sup>ème</sup> séance

Mercredi 11 avril 2001, à 10 heures  
Vienne

*Président:* M. V. Kopal (République tchèque)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je déclare ouverte la six cent cinquante-deuxième séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je propose de commencer d'une façon peu habituelle, c'est-à-dire que je donnerai tout d'abord la parole à notre Secrétaire pour qu'il puisse vous faire quelques communications utiles.

**M. P. LÁLA** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Président. J'ai le plaisir de vous informer que nous avons déjà fait distribuer dans vos casiers les premiers éléments du projet de rapport qui doit être adopté demain. Ce projet est maintenant disponible dans toutes les langues (A/AC.105/L.228). Ce document contient une introduction, le point 4, « État et l'application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique », le point 5, « Informations sur les activités d'organisations internationales concernant le droit de l'espace », et le point 7 « Examen des principes régissant l'espace extra-atmosphérique ». Dans le document Add.1, vous trouverez le point 6, « Délimitation et définition de l'espace extra-atmosphérique et les questions liées à l'orbite géostationnaire ». Des groupes de travail, nous disposons du rapport du groupe « Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique », (A/AC.105/C.2/DEF.2001/L.1). Quant au document émanant du groupe chargé d'examiner le point 9, nous nous attendons à ce que toutes les versions linguistiques soient disponibles cet après-midi vers

15 h 30 et nous espérons pouvoir l'adopter cet après-midi. Merci, Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire, de ces informations.

**Examen du projet de convention de l'UNIDROIT, relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile et de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux** (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs les délégués, je vous propose de poursuivre l'examen du point 8 de l'ordre du jour, « Examen du projet de convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé, l'UNIDROIT, relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile et de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ».

Comme je l'ai déjà indiqué hier, j'ai l'intention de conclure ce matin le débat sur cette question. Je demande donc instamment à toutes les délégations qui le souhaiteraient de participer de façon active au débat de ce matin afin de pouvoir trouver un accord concernant les différents problèmes dans ce contexte et notamment la façon de continuer à examiner cette question. Le premier orateur et, pour l'instant, le seul qui soit inscrit sur

---

Dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce que le Sous-Comité juridique avait revu ses besoins en matière de comptes rendus de séance et qu'à compter de sa trente-sixième session les comptes rendus analytiques seraient remplacés par des transcriptions non éditées. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

la liste au titre de ce point, est le représentant de l'Argentine. Nous vous écoutons, Monsieur.

**M. M. VERGARA** (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Pour l'instant, nous n'avons pas l'intention de réitérer les éléments qui ont déjà été évoqués au cours de la réunion par différentes délégations à ce sujet. Je voudrais tout simplement donner une synthèse brève de notre position en la matière.

Nous estimons que ce projet d'UNIDROIT suscite encore pas mal de questions et pour cela, le Sous-Comité devra encore en être saisi. Tout d'abord, pour ce qui est des caractéristiques et de la définition, pour savoir ce que c'est qu'une propriété spatiale. Deuxièmement, et cela est tout aussi important, pour ce qui est du régime juridique établi par les traités sur l'espace. Il y a toute une série d'incertitudes qui sont créées l'intervention, l'apparition de la propriété privée dans ce contexte et un de ces problèmes est de savoir ce qui se passe s'il s'agit, par exemple, d'un satellite qui est la propriété de plusieurs personnalités juridiques mais qui sont régies par des juridictions nationales différentes. Face à cet aspect qui émane du droit spatial selon lequel l'État de lancement reste responsable pour l'ensemble de la charge utile. Voilà également un thème que nous avons à examiner dans le contexte du groupe de travail chargé du lancement.

Nous nous posons également des questions pour ce qui est du lien qui existe entre ce système de garantie internationale et le système juridique civil national, puisque celui-ci est différent. Je pense par exemple au système juridique d'États d'Amérique du Sud. Et aussi des questions quant à ce registre international et cela a d'ailleurs été exprimé par différentes délégations, à savoir comment partager les coûts liés à l'infrastructure et au personnel et quelle serait également sa base patrimoniale ? C'est bien pour faire face aux cas où il y aurait eu des erreurs d'immatriculation avec des répercussions sur des droits des tiers. Quels seraient les fonds dont on disposerait ? Nous sommes convaincus que ces coûts devraient être assumés par ceux qui utilisent ce système. Nous avons également des doutes pour savoir quel serait le type de support à utiliser, entièrement informatisé ou est-ce que l'on aurait recours à différents types de supports, en même temps, pour avoir plus de garanties quant à la sécurité du système ?

Enfin, nous croyons également qu'il est important de sauvegarder les intérêts du secteur privé. Dans ce cas, il s'agit des entreprises, mais il ne faut pas oublier que le secteur privé est

également composé de consommateurs, de citoyens qui espèrent de leurs États des normes qui les protègent de tout préjudice qui pourrait surgir en raison de faits qui échappent à leur contrôle, Monsieur le Président, cela est lié à la notion de service public. Cela également pour que toutes ces activités spatiales, satellitaires se fassent dans l'intérêt des individus, des consommateurs qui souvent se voient face à des intérêts de la part des entrepreneurs qui sont disproportionnés.

Pour ce qui est de ce dernier aspect, nous pensons qu'il est nécessaire de prendre connaissance du point de vue de l'UIT, de l'Union internationale des télécommunications, et pour cette raison nous demandons à UNIDROIT de veiller à ce que ces réponses soient fournies et, le cas échéant, de reposer des questions pour éclaircir tel ou tel point de la part de l'UIT. Voilà tout ce que je voulais dire à titre tout à fait préliminaire, mais nous souhaitons souligner l'importance de pouvoir participer à des consultations où un échange d'informations peut s'effectuer entre les États. Dans ce sens, nous sommes reconnaissants à la Belgique et également à la France, d'avoir pris cette initiative pour faciliter la tenue de telles réunions et nous espérons que celles-ci donneront des résultats positifs qui pourront grandement faciliter les tâches de notre Sous-Comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : C'est moi qui vous remercie, Monsieur le représentant de l'Argentine de cette contribution que vous avez versée au débat au titre du point 8, et cela concernait les questions de fond qui doivent encore être élucidées, mais aussi les questions liées à notre façon de continuer à travailler. Je donne la parole à l'orateur suivant inscrit sur la liste. Le représentant de la Colombie.

**M. C. ARÉVALO YEPES** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je ne vais pas accaparer le temps de l'audience. Je voudrais tout simplement vous dire que nous avons déjà exprimé notre point de vue à des occasions précédentes, mais la délégation de la Colombie souhaite néanmoins exprimer toute sa gratitude pour les réponses qui ont été fournies hier, face à certaines incertitudes quant à la forme à choisir pour les réunions, et également le fond de ces débats. Dans ce sens, je voudrais exprimer mes remerciements à UNIDROIT, à l'ESA et aussi à la délégation des États-Unis et à vous, notamment, Monsieur le Président, puisque vous avez, à la fin de la séance d'hier, donné un résumé très clair de la forme à choisir pour ces réunions et vous avez dissipé certains doutes exprimés par les délégations. Nous

allons participer à la réunion de Paris et, si tout va bien, au niveau de notre représentation, pour assurer qu'elle soit bonne à Paris. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Colombie de cette déclaration et merci de votre esprit de coopération. Je donne la parole aux États-Unis d'Amérique.

**M. H. BURMAN** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. À titre d'information, je voudrais simplement vous suggérer la façon dont nous avons réglé un certain nombre de points qui ont été mentionnés par l'Argentine, comment nous avons réglé cette question dans le cadre des transactions d'aéronefs dans le système d'UNIDROIT. Ce n'est peut-être pas la même chose que nous voulons faire ici dans cet organe, et peut-être que l'information au moins pourra être utile pour votre information.

Pour ce qui est des transferts d'intérêts dans les aéronefs des moteurs d'avions, nous avons mis en similaire un concept du registre international. Nous avons mis sur place un registre, c'est une méthode par laquelle on fournit un minimum d'informations par les parties qui financent au sein d'un cadre minimal qui peut être identifié pour être efficace et pour assurer que le coût de l'opération reste minimal tout ce système sera entièrement informatisé. Une fois que ce système est mis en place, il n'y a plus beaucoup de place pour une autorité de surveillance, ce qui ne veut pas dire bien entendu que nous serions d'accord pour envisager cette fonction dans le contexte du Comité de l'espace. Mais je voulais simplement indiquer que la fonction de l'autorité de surveillance consiste à mettre en place un mécanisme par lequel les représentants du gouvernement peuvent passer en revue le fonctionnement d'un registre technique, mais cette autorité ne mènera aucune activité de fond quelle qu'elle soit. Donc les coûts seraient réduits au minimum en fonction des fonctions que devra assumer cette autorité. Le coût c'est le coût du développement d'un logiciel qui, dans l'exemple de l'avion, sera assumé par les usagers. En réponse à la suggestion qui a été faite, c'est-à-dire est-ce que les consommateurs participent à la transaction sur des aéronefs menée par l'IATA ou d'autres organisations, nous pensons que ces usagers doivent être pleinement parties à la négociation, donc participent à la transaction. Même chose pour l'équipement spatial, je pense. Je vous donne cette information simplement à titre d'exemple, et si nous pensons que nous devons avoir le même système dans le cadre de l'équipement spatial, donc avoir un registre du même type ne constituera pas une dépense indue, me semble-t-il.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le représentant des États-Unis, pour votre contribution à notre débat. Vous avez attiré notre attention sur l'expérience et les tendances du protocole sur les aéronefs.

Mesdames, Messieurs, je n'ai plus d'autres orateurs sur ma liste au titre de ce point de l'ordre du jour. Y a-t-il une autre délégation ou un observateur qui souhaite prendre la parole sur ce point ? L'Égypte.

**M. K. EL-HUSSAINY** (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Avant de conclure l'examen de ce point, je pense qu'il serait utile que l'on ait à notre disposition le projet de protocole sur les équipements d'avions. Car ce projet de protocole contient un certain nombre de réglementations détaillées concernant l'enregistrement de ces équipements et je pense que cela pourrait être utile lorsque nous allons nous-mêmes aborder cette question. Car, pour ce qui est des documents qui nous ont été distribués, on ne nous a distribué que le projet de convention de l'UNIDROIT et le protocole sur l'espace, mais on ne nous a pas donné de document concernant le projet de protocole sur les avions.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de l'Égypte, pour cette contribution. Moi aussi je pense qu'il serait utile d'avoir la dernière mouture du protocole sur les avions et nous pourrions également voir l'autre protocole concernant le matériel roulant. D'autres orateurs qui souhaitent intervenir ? Le représentant de la Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à vous et à tous les collègues. Je voudrais dire deux choses comme conclusion. D'abord apprécier l'utilité d'une pareille réglementation qui devrait être au niveau national. L'internationalisation d'une réglementation en la matière pose d'abord au niveau institutionnel un grand problème. Dans le cadre de l'aviation civile, nous avons une agence spécialisée des Nations Unies qui peut vraiment réglementer les activités. Dans le cas des activités spatiales, nous n'en avons pas encore. Donc, le problème du registre dont on a parlé, du registre international, pose un problème aussi d'ordre institutionnel, où serait-il créé et qui serait responsable ? Comme vous le savez, dans le cas de l'aviation civile, dans les registres nationaux, il y a des commandes séparées où sont inscrites toutes références concernant le statut de l'engin, et ainsi de suite, et il y a aussi des inscriptions concernant

les droits réels ou non réels pour les crédits, etc. Donc, au niveau national, il est tout à fait facile de trouver sur un avion ou quand l'opérateur demande un crédit d'une banque lors de la vente, chargé de charge ou non. Pourquoi ne pas introduire le même système au niveau national ? Ceci en *primo*.

*Secundo*, au niveau du droit européen communautaire. J'ai quelques doutes concernant la légalité même d'une telle activité de la part d'une organisation qui soit ni nationale, ni internationale, mais en tout état de cause, plus ou moins privée, d'avoir la possibilité de conserver une grande banque de données dans laquelle il y aurait des informations, des dates, des données d'ordre plus ou moins bancaires, couvertes par le secret bancaire, donc données protégées qui seraient au service de n'importe quelle société financière ou banque ou même constructeur ou même vendeur de biens spatiaux, ayant ainsi accès à des données non révélées pose un grand problème d'abord de légalité des traitements des données individuelles, même s'il concerne l'état actuel financier d'une compagnie opérateur ou autre demandant le crédit, et en plus, une connaissance des données qui peuvent en quelque sorte falsifier la concurrence, c'est-à-dire les règles de la concurrence libre, parce que lors des négociations le vendeur ou le constructeur ou le banquier serait au courant des données concernant le demandeur du crédit et alors sa situation serait mise en cause. Donc, il y a pas mal de grands problèmes d'ordre juridique mais d'ordre du droit communautaire concernant la compatibilité de ce système proposé avec l'ordre juridique communautaire. À mon avis, ce serait un bon geste de faire envoyer les deux projets, le projet pour l'aviation et le projet pour les biens spatiaux, à la 4<sup>ème</sup> direction générale de la commission pour prendre connaissance de cette réglementation proposée.

En ce qui concerne la Grèce, nous aurons sans doute un problème constitutionnel parce que nous avons des dispositions constitutionnelles concernant la protection des données, et il y a là sans doute aussi un grand problème. En ce qui concerne par la suite le processus, nous sommes très contents et nous remercions la Belgique et la France d'avoir eu cette initiative de consultations informelles. Et puis, j'aimerais bien, par votre aimable intermédiaire, demander à nos collègues et aussi au représentant de l'UNIDROIT, d'exploiter la possibilité que nous donne la prochaine session du Comité plénier et dans le cadre de cette session, pouvoir s'exprimer et avoir un échange de vues. Dans ce cas-là, ce serait bien opportun, de la part de l'UNIDROIT de faire une petite démonstration concernant la substance sur le projet proposé. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur le distingué délégué de la Grèce, de votre contribution dans laquelle vous avez attiré notre attention sur quelques problèmes additionnels en particulier en relation avec l'Union européenne et aussi avec la situation juridique dans votre pays. Aussi bien, j'espère que le représentant d'UNIDROIT a entendu la dernière sentence de votre déclaration et répondra à cette initiative. *[interprétation de l'anglais]* : Mesdames, Messieurs, il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Avant de donner la parole au représentant de l'UNIDROIT, je vais demander une fois de plus, si une autre délégation souhaite prendre la parole sur ce point. Cela ne semble pas être le cas, donc je vais donner la parole au représentant d'UNIDROIT.

**M. M. STANFORD** (UNIDROIT) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je serais bien sûr tout à fait prêt, sous réserve que le Secrétaire général accepte, de répondre à l'invitation qui nous a été faite par le représentant de la Grèce et nous serions tout à fait prêts à fournir toutes les informations demandées par la plénière du COPUOS à sa prochaine session, expliquant la substance, le fond des systèmes de convention proposés par l'UNIDROIT pour les biens spatiaux en particulier, et pour les équipements mobiles de façon plus générale. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur. Je ne vois plus d'autre demande d'intervention. Nous avons donc terminé l'examen de fond du point 8 pour la présente session du Sous-Comité. Pour ce qui est de la suite de nos travaux, je vous renvoie à la proposition émanant de la Belgique qui malheureusement a dû nous quitter. Le résumé de la proposition que je vous ai présenté hier, y compris les principaux points qui devraient être pris en considération la prochaine fois que nous allons revenir sur cette question. Aujourd'hui, nous avons entendu différentes délégations qui ont apporté leur soutien à la proposition de la Belgique et je voudrais également rajouter qu'hier, après la fin de notre séance officielle, j'ai pu contacter le représentant de la Chine qui n'est plus non plus dans la salle mais qui m'a dit que la Chine pourrait accepter cette procédure à condition que toutes ces questions seront revues et revisitées au cours de la session du Comité au mois de juin et que le travail de ce mécanisme qui sera mis en place suite à la proposition de la Belgique sera lié aux activités du Comité et du Sous-Comité et que le fruit de cet exercice qui sera accompli sera présenté directement au Sous-Comité au printemps prochain et sera étudié et approuvé ici au Sous-Comité

juridique. Donc, je pense que maintenant les choses sont un petit peu plus claires, nous savons dans quel sens nous orienter et je pense que cela peut constituer un bon compromis et le débat, y compris mon résumé, sera consigné au rapport et vous pourrez relire cette proposition lorsque nous allons adopter le rapport.

Ceci étant dit, puis-je considérer que vous pouvez accepter cette façon de procéder ? Je donne la parole au représentant de la Chine.

**M. Y. LIU** (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Mon collègue n'est pas ici aujourd'hui, mais hier, suite à la proposition de la Belgique, c'est-à-dire la mise en place d'un mécanisme de consultations, et suite au résumé du Président, en principe nous pouvons accepter le résumé du Président et je voudrais à ce stade présenter rapidement la position de ma délégation.

Tout d'abord, en principe, nous pensons que ces consultations devraient se tenir dans le cadre du COPUOS. Toutefois, pour gagner du temps, nous acceptons qu'avant la prochaine session du COPUOS qui aura lieu au mois de juin prochain, nous puissions procéder à des consultations officieuses à Paris ou ailleurs. L'idée est d'inviter les représentants des gouvernements. Peut-être que l'on peut inviter également des entités non-gouvernementales pour leur demander de participer à ces consultations. Le fruit de ces consultations sera présenté au Sous-Comité juridique et devra également être étudié à la prochaine session du COPUOS. J'espère que cela correspond à la position telle que présentée hier par le Président dans son résumé. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine et je remercie également votre collègue qui représentait la Chine hier pour votre esprit de souplesse. Je répète un des éléments essentiels que j'ai mentionné hier, était le suivant : le mécanisme de consultations se situera strictement dans le cadre du COPUOS. Cela a été clairement établi, donc c'était une condition *sine qua non*. Pour ce qui est des consultations officieuses entre les différents gouvernements, il est tout à fait possible que les gouvernements se consultent sur ce point et, s'ils le souhaitent, ils peuvent même se retrouver ici à Vienne. Mais je pense qu'on pourrait procéder à ces consultations en marge de la session du mois de juin et les résultats de ces consultations seront présentés au Comité principal. Si cette façon de procéder est acceptable à l'ensemble des délégations, puis-je conclure que nous sommes d'accord quant à la façon de procéder et que nous

allons procéder comme nous l'avons dit hier et suite aux différentes précisions qui ont été apportées aujourd'hui ? Y a-t-il des objections quant à cette façon de procéder ? Cela ne semble pas être le cas. *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames, Messieurs, nous venons donc de conclure l'examen du point 8 de l'ordre du jour. Avant de passer au point suivant, c'est-à-dire le point 10, concernant l'ordre du jour de la 41<sup>ème</sup> session du Sous-Comité juridique, je voudrais en votre nom si vous le permettez, souhaiter la bienvenue à un membre éminent de la délégation autrichienne, l'ancien Président, le Président pendant très longtemps de notre Comité, Son Excellence l'ambassadeur Jankowitsch qui est parmi nous, et peut-être que l'ambassadeur Jankowitsch voudra nous dire quelques mots.

**M. P. JANKOWITSCH** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous remercier pour vos paroles de bienvenue. Je suis désolé d'être arrivé si tard mais je crois comprendre que vous avez bien avancé et je suis sûr que sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, la présente session sera également couronnée de succès, et je pense que l'année 2001 sera une bonne année pour nous tous.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur l'ambassadeur de l'Autriche, pour ces paroles aimables adressées à l'ensemble des délégations du Sous-Comité juridique. Merci.

**Propositions présentées au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la 41<sup>ème</sup> session du Sous-Comité juridique** (point 10 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs, nous allons maintenant passer à l'examen du point 10 de l'ordre du jour, « Propositions présentées au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la 41<sup>ème</sup> session du Sous-Comité juridique ». Je vous rappelle qu'il s'agira de la première fois que nous allons examiner de façon officielle ce point car, jusqu'à présent, nous n'avons eu que des consultations officieuses sur ce point, consultations organisées par notre collègue de la Suède. Je voudrais demander aux délégations, surtout aux délégations qui ont présenté des propositions dans le cadre des consultations informelles, de bien vouloir utiliser cette réunion officielle plénière pour faire en sorte

que leurs positions et leur intervention soient reflétées comme il se doit dans le compte-rendu et le rapport du Sous-Comité. Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour et de le faire dans le contexte plus formel de la plénière. J'ai déjà un certain nombre d'orateurs sur ma liste et le premier orateur sur ma liste est le représentant de la France.

**M. M. LAFFAITEUR** (France) : Merci, Monsieur le Président. Une nouvelle fois, nous devons parvenir à des propositions pour nos futurs ordres du jour. Celles-ci devraient s'inscrire dans une démarche visant à revitaliser un peu plus le contenu de nos travaux et à privilégier des sujets répondant à des besoins réels.

Le Bureau des affaires spatiales a présenté la semaine dernière, un document contenant un projet d'ordre du jour pour l'an prochain, établi à la suite de nos premières discussions sur ce point. Je voudrais en reprendre un à un les éléments les plus importants.

Tout d'abord, je vais aborder le document présenté par le représentant de la Grèce. Plusieurs propositions y figurent, ayant toutes un lien, d'importance variable, avec la situation des cinq traités. Il serait effectivement judicieux de regrouper celles qui pourraient être retenues sous le point 4 qui traite de l'état et de l'application de ces traités. Nous pourrions effectivement y trouver les sujets suivants, en complément de l'objet initial de ce point. Cette liste limitative pourrait comprendre, sous réserve d'informations complémentaires :

- l'évolution du droit spatial, en liaison avec le développement des technologies. Les aspects liés à la commercialisation devraient y trouver leur place ;
- l'étude et la mise en place de formations spécifiques sur le droit spatial dans les centres de formation régionaux ;
- la coopération entre les diverses organisations des Nations Unies dans la mise en œuvre et, éventuellement, la préparation du droit spatial, sous réserve de respecter les objectifs du point 5.

Toutefois, j'hésiterais à m'engager dans la voie d'un nouveau groupe de travail sur ce point s'il n'était pas lié à des objectifs précis qui seraient atteints dans un délai très raisonnable. Le point UNIDROIT a été abordé hier, il vient d'être conclu. Je n'y reviendrai pas.

En ce qui concerne les débris spatiaux, un accord est intervenu au Sous-Comité scientifique et

technique en février dernier. Le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, présentera en 2002, 2003 et 2004, comme nous l'avons souhaité, ses propositions concernant la réduction de ces débris afin de permettre à ce Sous-Comité d'approuver des principes directeurs en 2004. Le détail du plan de travail figure au paragraphe 130 du rapport du Sous-Comité scientifique et technique publié sous la référence A/AC.105/761. Ma délégation est naturellement satisfaite de cet accord. Mais, comme tous les compromis, il présente une lacune puisqu'il n'y est pas question des aspects juridiques. J'ai indiqué en février dernier que nous ne souhaitons pas compromettre le consensus sur ce point mais que les aspects juridiques devraient être abordés en 2002 ou 2003. Ce point de vue est repris dans le document sus-visé au paragraphe 131.

La proposition de la délégation de la République Tchèque d'engager un examen des dispositions du droit spatial international applicable aux débris spatiaux, d'ailleurs reprise l'an dernier dans le document présenté par la France, avec le support d'autres pays, nous convient parfaitement. En faire un point unique nous permettrait de disposer d'un ensemble d'éléments qui pourraient contribuer à notre connaissance de ce sujet. Je voudrais signaler à ce propos qu'une étude sera engagée par le Centre européen pour le droit spatial dès cette année, cela a d'ailleurs été dit par mon collègue de l'Agence spatiale européenne. Le résultat de ces travaux fera l'objet d'une présentation l'an prochain au titre du point 5 consacré aux informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial.

Quelques mots de la proposition des États-Unis concernant la limitation de la publicité dans l'espace. Le Sous-Comité scientifique et technique a proposé que ce sujet soit inscrit à son ordre du jour comme point unique en 2002. *[inaudible]* Je m'interroge sur deux aspects de cette question. D'une part, le calendrier. Faut-il traiter ce sujet au Sous-Comité juridique en 2002 et disposer des propositions scientifiques et juridiques pour la session du Comité en juin 2002, en même temps que celle du Sous-Comité scientifique et technique ? Ou alors, faut-il disposer d'une année entre les travaux du Sous-Comité scientifique et technique et ceux du Sous-Comité juridique et s'accorder sur une inscription de ce point en 2003 ? D'autre part, la portée du sujet. Il n'y a pas que la publicité qui pourrait gêner les observations astronomiques. Ne faudrait-il pas alors élargir un peu la portée de cette question et parler de protection des observations astronomiques ? Cela

comprendrait bien sûr les problèmes posés par d'éventuelles publicités dans l'espace.

Je vais profiter de cette intervention pour revenir sur le point 6, bien qu'il soit normalement clos, j'hésitais avant de le faire, mais, pour diverses raisons, je vais le faire. L'an dernier, nous sommes parvenus à un accord pour ne plus aborder l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires en groupe de travail. Séparer ce point de celui complètement différent de la définition et de la délimitation de l'espace. Cette situation permet maintenant de se consacrer exclusivement à cette seconde partie. Nous le regrettons car cela fait des années, un peu moins que pour l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires que nous consacrons du temps, trop de temps, à cette question académique. Je me souviens que ma délégation est intervenue en 1997 et 1998 et d'ailleurs certainement avant, sur ce point. Je ne souhaite pas y revenir longuement mais je veux dire deux choses. La création d'une frontière entre l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique ne répond pas plus qu'il y a quelques années, à aucun besoin identifié. Elle ne pourrait qu'introduire ambiguïté et confusion de nos débats. C'est une discussion sans objet. La délégation française ne voit pas la finalité de l'exercice visant à chercher à définir un objet aérospatial et le lien qui existerait avec le questionnaire qui nous a été soumis il y a de nombreuses années. Les diverses questions qu'il contient sont d'ailleurs quelquefois contradictoires et ne sont pas de nature à faciliter le débat. Nous avons dit à l'époque que nous n'y répondrions pas, nous n'avons pas changé d'avis. Ma délégation remercie la représentant du Mexique pour le concours et le soin qu'elle a apportés à cette question. Je dois dire toutefois que la solution la plus conforme à nos attentes serait de suspendre ce point en décidant par exemple de lui appliquer le même régime que celui retenu l'an dernier pour l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires. Monsieur le Président, je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT :** Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant de la France, de votre déclaration qui a inclu plusieurs points importants concernant par exemple les considérations des aspects juridiques des débris ou bien aussi la question du point de notre ordre du jour sur la délimitation et définition de l'espace, et naturellement encore les autres sujets. *[interprétation de l'anglais]* : Le représentant de la Grèce souhaite intervenir. Nous vous écoutons, Monsieur.

**M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) :** Merci, Monsieur le Président. Avant d'aborder la proposition de la Grèce qui était plus ou moins à cheval entre le point 4 et le point 10 de l'ordre du jour, je voudrais apporter quelques remarques générales sur la structure de notre prochain ordre du jour. L'activité spatiale est une activité humaine en évolution fantastique, au sens initial grec, donc je ne vois pas comment nous pouvons arrêter de discuter de la problématique suscitée par cette activité, surtout dans le Sous-Comité juridique. Nous n'avons pas trouvé de solution à tous les problèmes pour que l'on dise que c'est terminé, c'est une attitude que je ne comprends pas et au contraire, non seulement du point de vue institutionnel, mais du point de vue aussi politique, il est nécessaire que l'on discute. Parce que par la discussion nous trouverons des solutions aux problèmes. Si on ne discute pas, c'est surtout un dialogue de sourds-muets et alors à quoi ça peut servir ?

Il a été proposé de parler pour la publicité nocive à la recherche astronomique. Le grand problème c'est d'abord l'utilisation pacifique de l'espace, c'est un contrôle beaucoup plus efficace des activités spatiales qui échappent et qui nous conduisent à des situations vraiment très difficiles et même dangereuses pour l'ordre juridique international et la paix internationale. On a oublié la course aux armements qu'ils soient armements au sens strict du terme, ou course à d'autres outils qui servent à l'utilisation non pacifique de l'espace. Il y a des sommes énormes, des milliards de dollars, qu'on dépense pour des projets spatiaux qui ne servent pas la cause humaine, qui ne servent pas le bien-être de l'humanité. C'est peut-être le bien-être de quelques pays, mais à quoi cela sert-il ? Donc, voilà pourquoi l'ordre du jour du Comité et du Sous-Comité devrait être toujours ouvert à la discussion de tous les problèmes qui sont liés aux activités humaines dans l'espace extra-atmosphérique.

Après cette introduction plus ou moins générale, d'abord en ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour, bien que je partage l'avis exprimé par mon ami et collègue de la délégation française concernant le b) du point 6, l'orbite des satellites géostationnaires, en ce qui concerne le a), je ne vois pas vraiment la raison pour laquelle on lui conserve le même traitement qu'on a fait pour le b). A mon avis, sous le chapeau générique « Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique », nous pouvons entamer des questions de grande importance. À ce propos, je voudrais remercier et en même temps féliciter notre honorable collègue du Mexique de la maîtrise, d'ailleurs c'était la première femme qui présidait un groupe de travail

officiel, et par la suite la maîtrise avec laquelle elle a conduit les travaux et puis nous sommes arrivés, même en ce qui concerne le problème des objets aérospatiaux, nous avons reçu seulement quatorze réponses, cela représente à peu près 1/3 ou 1/4 des États membres du COPUOS. Je ne crois pas que le silence ou la non réponse à des questions vraiment réelles fait résoudre le problème. D'ailleurs, il n'est pas, par le silence, question de refuser la création d'une règle coutumière du droit international de l'espace.

Je voudrais aussi féliciter et remercier Monsieur Schrogl pour la maîtrise et le travail du groupe de travail sur le concept de l'État de lancement. Si on continue le raisonnement d'exclure de notre ordre du jour des questions qui sont de grande importance, je ne vois pas comment ce Sous-Comité pourrait confirmer sa raison d'être.

J'en viens maintenant à la proposition de la Grèce. La proposition de la Grèce était l'amalgame des tendances de plusieurs années. Et notre propos est de faciliter le travail de Sous-Comité et vraiment donner une dimension pratique du point 4 de l'ordre du jour. Comme je l'avais dit lors des discussions informelles, simplement se limiter à un aspect statistique concernant le statut des cinq traités, ça ne sert à rien. À ce propos, puisque nous sommes honorés de la présence du Ministre Jankowitsch, qui était non seulement pendant plusieurs années le Président de la Commission, mais il était le Président lors de la période la plus fructueuse de la Commission, parce que lors de sa présidence, vous vous en souvenez, se sont conclus les cinq traités sur l'espace, et en plus, les déclarations de principe. Et je suis vraiment très content, permettez-moi de faire cette parenthèse, de sa présence qui au moins au niveau psychologique et sentimental soutient vraiment nos efforts, et je me permets de lui adresser mes vœux personnels, par votre aimable intermédiaire.

Après cette vraiment très heureuse parenthèse, mais je l'exploite en quelque sorte, je voudrais terminer mon intervention concernant la proposition de la Grèce. La proposition de la Grèce propose soit de compléter le point 4 de l'ordre du jour en y ajoutant l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions du droit spatial, y compris les principes, et ceci si ce n'était pas accepté, il y a une possibilité de continuer d'en parler sous un nouveau point d'ordre du jour séparé du point 4, avec comme intitulé la seconde phase de la proposition, c'est-à-dire « Évaluation de la mise en œuvre des dispositions du droit spatial, y compris les déclarations de principe ». En ce qui concerne, par la suite, l'établissement d'un groupe de travail pour surtout l'évaluation, pour qu'on puisse dans le

cadre de ce groupe de travail, ou nous pouvons trouver une autre solution si vous ne voulez pas qu'on établisse un groupe de travail, mais sur la base de ce que nous faisons au Sous-Comité scientifique et technique et à la plénière de la Commission, c'est-à-dire se transformer en *working group of ???* et, dans ce cas-là, examiner les questions dont on a parlé. Dans le papier grec qui a peut-être effrayé quelques délégations, c'est la table des matières, c'est les conclusions des idées proposées ou présentées lors des consultations informelles qu'on a eues. La proposition n'est pas vraiment d'avoir comme intitulé toute la page que j'ai présenté, c'est seulement les quatre lignes en italique gras qui devraient constituer l'intitulé mais aussi le mandat. Dans le cadre du mandat on peut vraiment entamer toutes ces questions qui figurent. Peut-être du point de vue communicationnel je pourrais ne pas mettre cette table et avoir aussi quatre lignes pour ne pas effrayer. Puisque nous avons proposé d'autres sujets pour le prochain ordre du jour, la Grèce n'oublie pas qu'il y a six ans qu'elle avait proposé de mettre comme point d'ordre du jour la transformation en traité des deux déclarations de principe pour la télé-détection et la radiodiffusion directe. Nous sommes toujours prêts à réitérer cette proposition parce qu'il nous semble plus que nécessaire, si on ne discute pas d'autres choses pratiques, parce quelques-uns ne voient pas un aspect pratique dans la proposition actuelle de la Grèce, nous allons réitérer, réintroduire ces deux points d'ordre du jour. Et surtout, la télé-détection qui a pris maintenant des dimensions que nous ne pouvions pas penser, à l'époque, au début des années 1980, concernant surtout la commercialisation des activités de la télé-détection par satellite qui touche beaucoup aux intérêts des pays n'ayant pas des activités spatiales, je parle surtout des pays en voie de développement qui visent que leur territoires sont photographiés, et puis faire des spéculations économiques sur les données de ces repérages. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT :** Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Grèce, de votre contribution à nos débats dans laquelle vous avez touché plusieurs questions y compris par exemple la nécessité de maintenir l'espace extra-atmosphérique pour les activités pacifiques et par laquelle vous avez, en particulier, expliqué les raisons de votre proposition concernant le point 4 de notre ordre du jour pour la prochaine session du Sous-Comité juridique, ou bien d'inclure un nouveau point sur ce sujet dans cet ordre du jour. [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs les délégués, je n'ai plus d'orateurs inscrits sur la liste au titre de ce point précis, mais je vois qu'il y a d'autres délégués qui se

manifestent et je crois que le premier d'entre eux a été le distingué représentant du Nigéria. Nous vous écoutons.

**M. T. BRISIBE** (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation souhaite faire quelques observations pour ce qui est de la possibilité de prévoir une proposition visant à créer un groupe de travail chargé du point 4. Cette proposition prend en compte six aspects et ma délégation souhaite s'y prononcer. Et notamment pour ce qui est du premier aspect, il s'agit de l'état de la participation aux cinq traités internationaux, signatures, ratifications, obstacles, qui empêchent un caractère plus universel.

Par ailleurs, ma délégation souhaite appuyer et féliciter la délégation grecque d'avoir suggéré la promotion du droit spatial et notamment dans le contexte du programme des Nations Unies sur les applications spatiales, et cela par le biais des centres régionaux dont l'un se trouve dans notre pays. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le représentant du Nigéria, de cette contribution versée au débat et je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. B. LEGENDRE** (Canada) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement faire une observation, étant donné que comme vous le savez, c'est la première fois que j'ai l'honneur de représenter mon pays aux délibérations de ce Sous-Comité et que les travaux de ce Sous-Comité approchent à leur fin, du moins pour cette année. J'avoue que je suis un peu tenté de faire un bilan de cette très intéressante expérience. Un des constats que je suis amené à faire de cette expérience c'est que les délibérations de ce Comité prennent beaucoup de temps même sur des points qui sont très précis, en particulier sur le point qui était présenté [*inaudible*] c'est-à-dire la proposition qui a été faite par la Belgique, qui a été finalement adoptée par ce Sous-Comité. C'était une proposition très précise et qui en fait ne proposait qu'un échange informel de messages entre deux sessions de ce Sous-Comité, sous réserve évidemment de faire rapport éventuellement à ce Sous-Comité ou d'une consultation plus formelle en juin au Comité ou à la session plénière du Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace. Alors je me dis que si nous avons pris autant de temps pour en arriver à un consensus sur un point aussi précis, j'avoue que je suis tenté à ce moment-là de saisir au banc la déclaration que vient de faire notre distingué collègue de la Grèce qui semble admettre,

effectivement, que les six points qu'il a proposés effraient certaines délégations. Je dois vous dire, Monsieur le Président, que le Canada figure au nombre de ces délégations qui sont effrayées (si je peux reprendre son terme) par les six points qui sont proposés par la délégation de la Grèce. À ce sujet, nous aimerions joindre notre voix aux préoccupations qui ont été exprimées hier par la délégation des États-Unis et ce matin par la délégation de la France. Le Canada est aussi d'opinion que l'ajout de points à l'ordre du jour du Sous-Comité devrait se faire en ayant pour but d'en arriver éventuellement à des résultats concrets sur des problèmes spatiaux concrets et ceci dans un avenir plus ou moins rapproché. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant du Canada de votre déclaration sur plusieurs points et je vous remercie aussi de l'appréciation de nos efforts que nous avons développés concernant le point 8 de notre ordre du jour de cette session. [*interprétation de l'anglais*] : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste, mais s'il y a d'autres délégations qui souhaiteraient prendre la parole pour exposer leur point de vue, elles sont les bienvenues. Je ne vois personne. Dans ce cas, Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons terminé de ce fait, notre débat sur le point 10 au cours de cette séance. Mais je vous signale que ce point reste à notre ordre du jour pour faire l'objet éventuellement, d'un autre débat qui pourrait être mené cet après-midi. Puisque je suis convaincu de l'importance de cette question, il faudrait également essayer d'en arriver à des conclusions, une sorte d'accord ou de rallier le consensus, pourquoi pas.

J'ai l'intention maintenant de lever cette séance du Sous-Comité afin de vous donner la possibilité de lire et de plancher sur les textes des rapports qui ont déjà été mis à votre disposition. Mais avant de lever la séance, je donnerai encore la parole au représentant de la Grèce qui souhaite intervenir.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Une petite remarque sur ce que vient de dire notre collègue du Canada qui est nouveau venu et je crois que dans le futur continuera d'être présent ici pour qu'il apprenne beaucoup de choses qui seront utiles dans sa pratique juridique.

Je voudrais répéter que tout ce qui figure sous le titre de notre proposition ce sont les sujets pas des points d'ordre du jour, il faut que l'on soit stricts, puisque nous sommes juristes, ou la plupart d'entre nous sont juristes. Malheureusement, nous

ne le sommes pas tous. Ce sont les sujets que nous pouvons discuter et entamer lors du débat sous le titre de ce point nouveau d'ordre du jour. Cette liste est indicative, n'est pas exhaustive et elle a été faite sur la demande de nos collègues, surtout notre collègue, l'ambassadeur du Chili, et notre collègue des États-Unis, pour faire un résumé de tout ce que nous avons discuté lors des discussions informelles. Donc, si vraiment la substance des questions pose des problèmes, ce n'est pas mon problème, parce que la substance des sujets et des questions ce sont des sujets et des questions qui intéressent tous les pays et surtout tous les peuples de notre planète. Voilà donc pourquoi il me semble important d'amender et compléter plutôt, l'intitulé du point 4 de l'ordre du jour, sinon il y a toujours possibilité sous le point 1 de l'ordre du jour « Échange général de vues », de parler de toutes les questions de tous les problèmes des activités spatiales et personne ne pourra être privé de présenter ses points de vue, ses positions concernant non seulement ces six catégories de sujet mais n'importe quel autre sujet, qu'il soit ou non introduit comme *item* précis, séparé de l'ordre du jour. Merci beaucoup, Monsieur le Président

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le distingué représentant de la Grèce, de votre contribution additionnelle par laquelle vous avez expliqué en particulier les raisons de la proposition grecque. Et naturellement, vous avez complètement raison que dans le cadre du point 1 de notre ordre du jour, on peut toucher toutes les questions relatives aux activités spatiales pour notre mandat.

Mesdames, Messieurs, je vais lever la séance du Sous-Comité sous peu, mais avant de ce faire, je voudrais vous informer du programme de travail de cet après-midi et de demain matin. Cet après-midi nous allons poursuivre et terminer je l'espère, l'examen du point 10 de l'ordre du jour, je pense que nous pourrons le faire de façon officielle et je ne pense pas qu'il soit utile de relancer les consultations officieuses qui ont eu lieu hier et avant, mais je vous propose que vous, Mesdames et Messieurs, procédiez à des consultations entre vous avant cet après-midi pour essayer de trouver une solution aux problèmes qui n'ont pas encore été réglés.

Ensuite, le groupe de travail sur le point 9 se retrouvera pour adopter son rapport. Comme je vous l'ai déjà indiqué, ce rapport devra être disponible vers 15 h 30, lorsque nous aurons terminé le point 10, vous aurez sans doute le texte du rapport du groupe de travail sous les yeux. Ce groupe de travail, je vous le rappelle, portait sur le concept d'État de lancement. C'est notre collègue

de l'Allemagne, Monsieur Schrogl, qui présidera l'adoption du rapport.

Demain matin, nous allons commencer par l'adoption du rapport, donc la partie principale du rapport et du rapport du groupe de travail sur le point 6. Excusez-moi, je me reprends. Nous allons commencer par l'adoption du rapport, y compris les rapports du groupe de travail.

Y a-t-il des questions et commentaires sur ce programme proposé ? La Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Est-ce que nous pouvons utiliser, il nous reste à peu près une heure et demie, est-ce que nous pouvons l'utiliser pour discuter le L.228 et ses deux addenda. Le projet de rapport du Sous-Comité pour qu'on gagne du temps, puisque nous sommes présents, plusieurs délégués devront partir ce soir, pas moi, mais en tout cas je crains que nous perdions une heure et demie.

**Le PRÉSIDENT** : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le distingué représentant de la Grèce, de votre suggestion. [*interprétation de l'anglais*] : L'Équateur.

**M. MARTINEZ** (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation malheureusement n'est pas d'accord avec le délégué de la Grèce. Ce rapport doit en effet être examiné avec de la patience pour voir s'il reproduit fidèlement nos délibérations. Je demande donc que nous suivions votre programme à savoir que le rapport soit examiné demain matin.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le distingué représentant de l'Équateur, pour avoir réagi à la proposition de la Grèce. J'ai maintenant sur ma liste le représentant de la Colombie.

**M. C. AREVALO YEPES** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je crois que ce que je voulais dire moi-même a déjà été dit par l'ambassadeur de l'Équateur. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant de l'Équateur. La Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : C'est la première fois que mon très aimé ami et collègue s'oppose à quelque chose que la Grèce a proposé. Je n'ai aucun problème à consentir à ce qu'il vient de dire et comme ça nous aurons le temps.

**Le PRÉSIDENT** : J'apprécie votre coopération sur ce sujet particulier et je peux maintenant suspendre notre réunion dans le cadre du Sous-Comité et je vous souhaite beaucoup de patience en étudiant le texte du rapport que nous considérerons demain matin. Merci beaucoup. La séance est levée.

*La séance est levée à 11 h 40.*